

**Allocution de Madame la Ministre des affaires sociales,  
de l'action humanitaire et de la solidarité à l'occasion de  
la célébration des 27 ans de la CDE et publication du  
rapport de l'UNICEF 2016 sur la situation des enfants  
dans le monde**

- *Mesdames, Monsieur les membres du Gouvernement et chers collègues ;*
- *Mesdames et Messieurs les Chefs des missions diplomatiques accréditées au Congo ;*
- *Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du Système des Nations Unies ;*
- *Mesdames les Conseillères du Chef de l'Etat ;*
- *Monsieur le Préfet du département de Brazzaville ;*
- *Monsieur le Président du Conseil départemental et municipal, député maire de la ville de Brazzaville ;*
- *Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile ;*
- *Mademoiselle Juliana ITOUA, Présidente du Parlement des enfants de Brazzaville ;*
- *Distingués invités en vos rangs, grades et qualités respectifs ;*
- *Chers parents ;*
- *Chers enfants.*

Permettez-moi de vous souhaiter à tous la bienvenue dans ce somptueux cadre et surtout de vous remercier du fond de mon cœur pour avoir honoré de votre présence, cette cérémonie.

*Distingués invités ;*

*Chers enfants ;*

Il y a de cela 27 ans, plus précisément le 20 novembre 1989, que les Nations Unies adoptaient la convention relative aux droits de l'enfant. Cette Convention vise le respect de la dignité et des droits fondamentaux des enfants du monde entier, notamment, le droit à la survie, à la protection, au développement et à la participation. En l'adoptant à l'unanimité, la communauté internationale reconnaissait explicitement que les enfants sont porteurs des droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques ; autant de droits fondamentaux, obligatoires et non négociables. Aucun autre instrument international n'a été ratifié par autant de pays: la Convention compte 193 États parties à ce jour.

Cet acte unanime symbolise à lui seul la volonté de l'humanité de léguer aux enfants un monde meilleur pour leur permettre de s'épanouir dans la paix et la sécurité. Le Congo compte parmi les Etats qui l'ont ratifiée en 1993 la Convention relative aux droits de l'enfant.

*Distingués invités ;*

*Chers enfants ;*

Lors de la 65<sup>ème</sup> Session du comité des droits de l'enfant tenue à Genève en Suisse en janvier 2014, le Congo avait présenté ses deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses deux Protocoles facultatifs. Les progrès réalisés par le Congo, non seulement au niveau des textes législatifs adoptés mais également à celui de la mise en œuvre des programmes et projets en faveur des enfants notamment les plus vulnérables, avaient salué par les experts du Comité des droits de l'enfant. Dans l'optique de permettre au Congo de prendre des mesures correctives nécessaires en faveur de l'enfant jusqu'en 2019, des recommandations avaient été aussi faites.

L'une, d'entre elles, consiste à renforcer le mécanisme national de coordination et de suivi des interventions pour l'amélioration du bien-être de l'enfant.

Depuis le passage du Congo devant les dix huit membres du Comité et même avant cette date, des initiatives majeures sont entrain d'être entreprises pour mettre en application toutes ces recommandations somme toutes utiles pour la matérialisation des droits des enfants congolais. L'adoption de la loi N° 4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant, la loi N° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones est un fait majeur qui montre l'intérêt que le Congo porte à la question de l'enfant. De plus notre pays s'est employé à réserver une place de choix aux droits et au bien-être des enfants dans la constitution du 6 novembre 2016.

Ceci marque, à n'en point douter, la détermination du gouvernement à respecter, sans restriction aucune, les engagements souscrits à l'issue de la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant en 2013.

*Mesdames, Messieurs ;*

*Chers enfants ;*

La présente cérémonie coïncide avec la célébration des 70 ans de l'UNICEF et du lancement du rapport 2016 sur la situation des enfants dans le monde sous le thème « **égalité des chances pour tous les enfants** ». La situation des enfants dans le monde, présente un tableau peu attrayant de ce qui adviendra aux les enfants les plus pauvres du monde si les gouvernements, les bailleurs de fond, les entreprises et les organisations internationales ne relèvent pas leurs efforts pour répondre à leurs besoins.

En dépit de cela, il importe de relever que plusieurs efforts pour améliorer la situation des enfants ont été réalisés dans le secteur de l'éducation, de la nutrition et de la santé notamment depuis 25 ans. Les résultats sont évidents, car l'extrême pauvreté dans le monde a

baissé de moitié. Le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans à, lui aussi, considérablement diminué de 53%.

*Mesdames, messieurs ;*

*Chers enfants ;*

L'égalité des chances commence avec un bon départ dans la vie et une bonne santé. Le lien est inséparable entre la vie des mères, des nouveau-nés et des enfants. Tout aussi liés sont leurs besoins en soins de santé. Au Congo, les progrès dans la réduction de la mortalité maternelle se font sentir grâce à la mise en œuvre de plusieurs actions prioritaires, à savoir: la construction des infrastructures sanitaires, le renforcement du Plateau Technique des structures de santé à tous les niveaux, l'amélioration de l'accessibilité financière avec les mesures de gratuité pour les soins de santé de la mère et de l'enfant en ce qui concerne la césarienne, la planification familiale, les consultations prénatales, la prise en charge pour le traitement du paludisme des enfants de 0 à 5 ans ainsi que le renforcement des actions de plaidoyer et de sensibilisation sur la promotion de la santé maternelle.

*Mesdames, Messieurs ;*

*Chers enfants ;*

Une bonne nutrition est également importante pour la survie, la santé et le développement de l'enfant. En effet, le Gouvernement n'a cessé depuis, de rechercher les voies et moyens susceptibles de permettre l'éradication de la malnutrition qui met à mal la santé des enfants. Il a mis en place le protocole national de prise en charge de la malnutrition aiguë, des normes et des procédures pour le suivi du jeune enfant, la promotion et le développement de l'enfant. Dans le même temps, un réseau des intervenants en nutrition et sécurité alimentaire a été mis en place et une stratégie nationale de supplémentation en micronutriments a été élaborée.

S'agissant de l'éducation, c'est un droit. C'est pourquoi, elle représente l'une des priorités du gouvernement de la République qui avait consacré deux années successives 2013-2014 à l'éducation d'où un effort soutenu d'investissement visant l'amélioration de notre système éducatif au cours de la période sus indiquée. Si tous les peuples sont égaux devant la loi, alors tous doivent avoir la chance d'aller à l'école. Chez nous, l'école est gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans. L'éducation aide les enfants à se libérer de la pauvreté. L'éducation de la petite enfance est essentielle pour le développement des capacités cognitives et des aptitudes sociales des enfants, cela pour toute leur vie. Les enfants vivant avec handicap et les enfants autochtones n'ont pas été laissé au bord de la route. Ils sont intégrés dans le système éducatif congolais.

*Mesdames, Messieurs ;*

*Chers enfants ;*

Avec un soutien solide, les obstacles qui réduisent les chances des enfants à s'épanouir peuvent être éliminés. Les moyens pour donner à chaque enfant les chances d'une vie et d'un avenir meilleurs existent. Chez nous, les projets de transferts sociaux alimentaires et monétaires, à savoir les Filets de sécurité alimentaire et Lisungi sous tutelle de mon ministère permettent aux populations vulnérables bénéficiaires, particulièrement les femmes, les enfants et les personnes âgées, d'avoir un accès intégral aux prestations sociales, sanitaires et éducatives.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un socle de protection sociale non contributive, il a été institué par la loi n° 10-2012 du 4 juillet 2012 le régime de la famille et de l'enfance en difficulté avec la création de la caisse de la famille et de l'enfance en difficulté. Les textes d'application de cette loi sont en cours d'élaboration par mes services techniques pour permettre l'opérationnalisation de ladite loi. Dans cette même lancée, le gouvernement poursuit les études sur la mise en place de l'assurance maladie universelle.

*Mesdames, Messieurs ;*

*Chers enfants ;*

Toutes les avancées significatives enregistrées, ont été rendues possibles grâce, d'une part à la conjonction de nos efforts avec les partenaires techniques et financiers au développement qui, sans relâche, nous apportent un appui multiforme et, d'autre part, à la meilleure collaboration avec la société civile et les communautés dont la forte implication et le dynamisme sont déterminants.

Je souhaite à tous les enfants de par le monde en général, et en particulier à ceux du Congo, une bonne fête d'anniversaire de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant et les rassure que malgré la conjoncture financière difficile, le Gouvernement continuera d'investir dans les enfants, notamment les plus défavorisés afin de donner à chaque enfant des chances égales pour un avenir meilleur.

Je vous remercie pour votre aimable attention.